

UN RENDEZ-VOUS SALARIAL PARADOXAL !

Ce 16 octobre, conformément aux dispositions de l'accord PPCR qui prévoit un rendez-vous salarial annuel, et suite à la manifestation unitaire du 10 octobre, le ministre de l'Action et des Comptes publics (MACP) recevait les employeurs publics et les neuf organisations syndicales représentatives.

Pour la FA, c'est un paradoxe que de se retrouver pour un rendez-vous salarial dans le seul objectif d'obtenir une juste compensation d'une hausse de prélèvement mise en place de manière unilatérale par le gouvernement !

Le ministre a fait les propositions suivantes

Pour ce qui concerne la **hausse de la CSG** souhaitée par le président de la République, **cette augmentation de 1,7 % sera compensée à la fois par la suppression de la contribution exceptionnelle de solidarité (CES) et par la création d'une indemnité** (et non d'une revalorisation indiciaire comme le réclamait la **FA-FP**).

Nous avons cependant obtenu quelques avancées. Le calcul de cette indemnité se fera sur une assiette intégrant l'ensemble des primes, et les agent.e.s à temps partiel ainsi que les contractuel.le.s seront éligibles à cette indemnité qui sera entièrement compensée pour les employeurs publics et réévaluée en 2018 et 2019.

Revendication essentielle de la **FA-FP**, les personnes recrutées après le 31 décembre 2017 percevront cette indemnité.

Pour ce qui concerne **PPCR**, nous avons reçu la confirmation du report d'un an de l'agenda initialement prévu, qui se poursuivra donc jusqu'en 2021 au prétexte que le budget de l'État ne permet pas d'assumer les dépenses liées à l'application de PPCR en 2018.

Pour la **FA-FP**, cette vision comptable du dynamisme des carrières ne peut se concevoir car elle pénalise l'ensemble des agent.e.s. **Pour la FA-FP, la remise en cause de cet accord pose clairement la question du respect de la parole de l'État et des organisations syndicales qui s'engagent dans une démarche constructive de dialogue social !**

Parallèlement à ces annonces, le ministre a confirmé la **réintroduction du jour de carence**, l'ouverture d'une **discussion sur la protection sociale complémentaire** (prévoyance) et sur la **revalorisation des prises en charges des frais liés aux déplacements des agent.e.s** (indemnités kilométriques, hôtellerie ...) ainsi que la **création d'un groupe de travail sur la revalorisation salariale** de manière globale.

Concernant le **jour de carence**, la **FA** a réaffirmé que **cette disposition est une aberration en matière de santé publique**, et que c'est l'abrogation des jours de carence dans le secteur privé pour les 30 % de salarié.e.s concerné.e.s qui aurait dû s'imposer dans la cadre d'une démarche progressiste ! Ainsi, les agent.e.s malades paieront 270.000 millions d'euros le droit de prendre leurs congés maladie prescrits par leur médecin !

Enfin, la **FA** a exigé que la **pénibilité et la reconversion professionnelle soient inscrites dans les négociations de 2018** car il y a urgence à traiter ces sujets qui pèsent déjà très lourd sur les fins de carrière.

La **FA** poursuivra son engagement Autonome, progressiste et solidaire sur l'ensemble des dossiers ouverts par le ministre dans l'objectif d'imposer un dialogue social soucieux de l'avenir du service public et des conditions de travail des 5,4 millions d'agent.e.s, tous statuts confondus.

Éric Labourdette (**FA** Santé), Laurent Diez (Snptes)
et Bruno Collignon représentaient la **FA**.

Autonome, progressiste, solidaire, à la **FA**, un autre syndicalisme est possible !